SFB
SOCIETE CIVILE
AU CAPITAL DE 2.145.100 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 2250 WITTE STRAETE CHEMIN VICINAL 8 – QUAEDYPRE (59380)

Décision collective des associés du 13 juin 2023

Les Soussignés,

1°/ **M. Jérémie BOGAERT,** né à MALO LES BAINS, le 16 octobre 1978, de nationalité française, demeurant 2250 Witte Straete Chemin Vicinal 8 à QUAEDYPRE (59380)

2°/ **Mme Céline BOGAERT,** née le 11 juin 1980 à DUNKERQUE, de nationalité française, demeurant 2250 Witte Straete Chemin Vicinal 8 à QUAEDYPRE (59380)

Après avoir exposé :

1° Qu'ils sont les seuls associés de la société civile SFB

2° Qu'aux termes de l'article 17 des statuts de la SCI SFB, les décisions collectives peuvent être prises à l'unanimité des associés

Sont convenus de prendre les décisions suivantes :

Première décision

La SCI SFB participe à la création d'ABI, société par actions simplifiée, en apportant en numéraire une somme de 1.000 € lui permettant d'entrer à 50 % du capital social de la future société

Deuxième décision

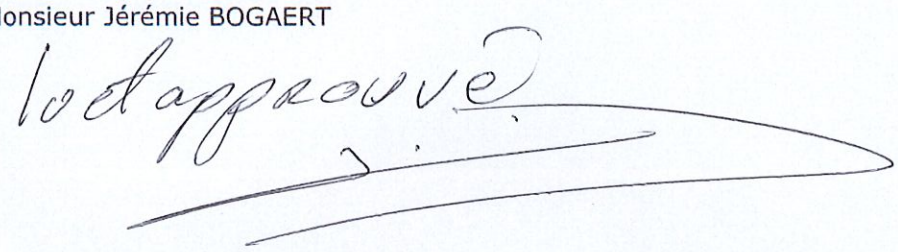
La SCI SFB donne pouvoir à n'importe lequel de ses co-gérants pour régulariser toute formalité ou tout acte nécessaire à la création et l'immatriculation de la société ABI.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

Fait à QUAEDYPRE, le 13 juin 2023

Signature des associés précédée de la mention « Lu et approuvé »

Monsieur Jérémie BOGAERT



Madame Céline BOGAERT

